



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Message 201

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 1109

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0164/FR

Retransmission de la réponse de l'Etat membre notifiant (France) à une demande d'informations complémentaires (INFOSUP) de European Commission.

MSG: 20241109.FR

1. MSG 201 IND 2024 0164 FR FR 24-06-2024 25-04-2024 FR ANSWER 24-06-2024

2. France

3A. Ministères économiques et financiers

Direction générale des entreprises

SCIDE/SQUALPI - Pôle Normalisation et réglementation des produits

Bât. Sieyès -Teledoc 143

61, Bd Vincent Auriol

75703 PARIS Cedex 13

3B. Direction des affaires juridiques

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

14, avenue Duquesne

75007 PARIS

4. 2024/0164/FR - X00M - Biens et produits divers

5.

6. Les autorités françaises ont notifié à la Commission européenne, le 21 mars 2024, le projet de « proposition de loi visant à interdire les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique » (2024/0164/FR).

La Commission leur a adressé, le 15 avril 2024, une demande d'informations complémentaires.

En réponse, les autorités françaises indiquent que l'interdiction notifiée s'applique à tous les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique qu'ils contiennent ou non de la nicotine.

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu